Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20261120-CCAS_2026_12-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Centre Communal d'Action Sociale de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18/11/2026

Référence
2026-12

Objet de la délibération
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – ASSOCIATION UNE LUEUR D'ESPOIR POUR LES ENFANTS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
11	09	10

Date de la convocation
10 novembre 2026

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TREMEVEN dûment convoqué le dix novembre deux mille vingt-six, s'est réuni en Mairie, le mercredi dix-huit novembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, sous la présidence de Madame FOUCHER Aurélie, Présidente du CCAS.

Présents : Mme FOUCHER Aurélie, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme AUFFRET Annie, Mme LE GUILLOUX Muriel, Mme CUDON Françoise, Mme DEFORGE Michèle, M. NICOLAS Philippe, Mme ROUZIC Jacqueline.

Absents :
M. SCELO François, ayant donné procuration à Mme KERVEADOU Dominique.
Mme TROTTER Rachel, ayant donné procuration à Mme FOUCHER Aurélie.

Secrétaire de séance : M. NICOLAS Philippe

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNE LUEUR D'ESPOIR POUR LES ENFANTS

Madame KERVEADOU, Vice-Présidente du CCAS, fait l'exposé suivant :

L'association UNE LUEUR D'ESPOIR POUR LES ENFANTS, dont le siège se situe à Locunolé, organise des actions en faveur des enfants malades ou en situation de handicap. Afin de financer plus de projets, elle sollicite une subvention auprès du CCAS.

Le Conseil d'Administration,

Sur le rapport de Mme la Vice-Présidente,

Considérant l'objet de l'Association Une Lueur d'Espoir pour les Enfants et son rayonnement territorial ,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20261120-CCAS_2026_12-DE

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 125 € à l'Association Une Lueur d'Espoir
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026

Vote : Unanimité (Mme TROTTER Rachel, Membre de l'Association, n'a pas participé au vote)

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 20 novembre 2026

La Présidente,
Aurélie FOUCHER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
C.C.A.S.
TRÉMÉVEN
29300